

Communiqué de presse

La Ville de Morges apporte son soutien à l'économie locale

Déterminée à soutenir autant que possible les acteurs locaux lourdement impactés par la crise du Covid-19, la Municipalité a pris une série de mesures visant à soulager la charge financière de ces derniers.

Voici les principales mesures :

- Exonération pendant 3 mois de l'encaissement des taxes et émoluments (marché, loi sur les auberges et débits de boissons LADB, occupation de la voie publique, taxis et prolongation d'ouverture) pour les commerces, étalagistes du marché et restaurants ou autres ayant dû fermer.
- Maintien des subventions culturelles, sportives et sociales, même si l'ensemble de leur programme ou de leurs manifestations ne peut pas être déployé en raison de la pandémie.
- Suspension du délai de remboursement des prêts pour une période de 3 mois pour les entreprises en ayant fait la demande (un plan de remboursement sera ensuite prévu au cas par cas)
- Octroi d'un délai de 3 mois supplémentaires pour les personnes morales débitrices de la Ville

Ces mesures pourraient être suivies de nouvelles décisions en fonction de l'évolution de la situation et des besoins à venir. Elles s'ajoutent à celles déjà déployées par le Canton ou la Confédération, sous forme de facilitation de prêts et cautionnement ou aux mesures de chômage partiel.

Feux au clignotant orange

Par ailleurs, à l'instar d'autres villes, la majorité des feux sont, dès le 31 mars, au clignotant orange, en phase automatique. Pour rappel, le but est d'éviter que les gens ne doivent appuyer sur le bouton poussoir et ne doivent attendre à plusieurs de traverser. La signalisation lumineuse située dans des carrefours sensibles reste enclenchée. Il s'agit d'éviter tout risque de propagation du coronavirus par contact avec une surface potentiellement contaminée.

La Municipalité et Police Région Morges prient les automobilistes comme les piétons de redoubler de prudence et d'adapter leur comportement à cette nouvelle recommandation en adéquation avec les principes de précaution actuels.

La Municipalité est consciente des bouleversements occasionnés par cette pandémie et il est de sa responsabilité de mettre tout en œuvre pour limiter autant que possible le choc qu'entraînera cette crise.

La Municipalité

Morges, le 1^{er} avril 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, +41 (0)78 744 77 09

Mme Mélanie Wyss, municipale Finances et promotion économique +41 (0)78 881 48 70
